ANNEXE C: Formulaire de demande de prolongation

Formulaire de demande de prolongation de remboursement d'une spécialité pharmaceutique à base de sécukinumab inscrite au § 8540300 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1^{er} février 2018 pour une spondylarthrite axiale sévère sans signes radiographiques de spondylarthrite ankylosante

<u>l – Ide</u>	ntification du bénéficiaire (nom, prénom, N°d'affiliation à l'O.A.) :
Ш	
	(numéro d'affiliation)
II – Elé	éments à attester par un médecin spécialiste en rhumatologie :
18 ans	issigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en rhumatologie, certifie que le bénéficiaire mentionné ci-dessus, âgé d'au moins s, est atteint d'une spondylarthrite axiale sévère sans signes radiographiques de spondylarthrite ankylosante, diagnostiquée selon s 'imagerie' des critères ASAS, et répondant insuffisamment à la thérapie conventionnelle et qu'il/elle a déjà bénéficié du ursement d'un traitement de cette spécialité pendant au moins 16 semaines.
absolu Ques t	ete que ce traitement s'est montré efficace par une diminution d'au moins 50 % du score du BASDAI ou par une amélioration de de 2 points, par rapport à la situation clinique du bénéficiaire avant l'initiation du traitement. tionnaire d'évaluation de l'activité de la maladie (BASDAI), à compléter par le bénéficiaire dont l'identité est mentionnée au int I:
(Ve	euillez indiquer d'une croix la case qui décrit le mieux vos capacités au cours de la semaine précédente)
1)	COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS VOTRE DEGRÉ GLOBAL DE FATIGUE ?
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
	ABSENT
2)	COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS VOTRE DEGRÉ GLOBAL DE DOULEUR AU NIVEAU DU COU, DU DOS ET DES HANCHES DANS LE CADRE DE VOTRE MALADIE (SPONDYLARTHRITE AXIALE SANS SIGNES RADIOGRAPHIQUES DE SPONDYLARTHRITE ANKYLOSANTE) ?
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
	ABSENT EXTRÊME
3)	COMMENT EVALUERIEZ-VOUS VOTRE DEGRÉ GLOBAL DE DOULEUR/GONFLEMENT EN DEHORS DU COU, DU DOS ET DES HANCHES ?
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
	ABSENT
4)	COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS VOTRE DEGRÉ GLOBAL DE GÈNE POUR LES ZONES SENSIBLES AU TOUCHER OU À LA PRESSION ?
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
	ABSENT
5)	COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS VOTRE DEGRÉ GLOBAL DE RAIDEUR MATINALE DEPUIS VOTRE RÉVEIL ?
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

ABSENT EXTRÊME

6) COMBIEN DE TEMPS DURE VOTRE RAIDEUR MATINALE APRES VOTRE RÉVEIL?

Nombre d'heures	0	1/4	1/2	3/4	1	1 1/4	1 ½	1 3⁄4	≥2	
Score	0	1	25	3.75	5	6 25	75	8 75	10	
Score	0	1, 25	2,5	3,75	5	6,25	7,5	8,75	10	

Moyenne des scores des questions 1 à 4 :/ 40 Moyenne des scores des questions 5 et 6 :/ 10 Total (a+b) :/50 Total final :/10										
טט / טט / טטטט	(date à laquelle le questionnaire a été rempli)									
	(Signature du bénéficiaire)									

total das assersa das ausations 1 à 1 .

Sur base de ce qui précède, j'atteste que ce bénéficiaire nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de cette spécialité pendant une période de 6 mois (à concurrence de 3 conditionnements maximum de 2 stylos préremplis de 150 mg). Je sollicite pour le bénéficiaire le remboursement des conditionnements dont le nombre nécessaire pour assurer ce traitement pendant une période de 6 mois est mentionné ci-dessous, compte tenu

- De la date présumée de début de la prolongation du traitement : பப/பப/பபப
- de la posologie de 150 mg tous les mois, ce qui porte le nombre total de conditionnements nécessaires à :

⊔⊔ conditionnements de 2 stylos préremplis de 150 mg (maximum 3)

Je m'engage à arrêter le traitement ultérieure avec cette spécialité durant la phase de maintenance en cas d'absence d'amélioration à la situation clinique du bénéficiaire, comparé à la situation clinique à la semaine 0. L'amélioration est définie comme une diminution du score BASDAI d'au moins 50%, ou une amélioration absolue d'au moins 2 points par rapport à la valeur de départ du bénéficiaire à la semaine 0.

En outre, je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que le bénéficiaire se trouve dans la situation attestée.

Je m'engage également, lorsque le bénéficiaire aura reçu le remboursement de la spécialité demandée, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du bénéficiaire concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point g) du § 8540300 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1^{er} février 2018.

III- Identification du médecin spécialiste en rhumatologie (nom, prénom, adresse, N°INAMI) :

																											(nom)
L								1							1			1									(prénom)
L	1] .	-	L]	- [- [('n	۰۱	IN	ΙΑ	۱۸	ΛI)		
L			/	L] ,	/ [] ((d	ate	э)													
Γ																											
														(c	יבי	۰ŀ	ם.	ŧ۱									(signature du médecin)